

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0359**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Acquisition de 12 parcelles de terrain situées boulevard des Monts d'Or, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008

Décision n° B-2008-0359

commune (s) :	Sathonay Camp
objet :	Acquisition de 12 parcelles de terrain situées boulevard des Monts d'Or, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure et appartenant à la Commune
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue d'un aménagement de parking et de voirie boulevard des Monts d'Or, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure à Sathonay Camp, la Communauté urbaine se propose d'acquérir 12 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 11 628 mètres carrés environ, libres de toute location ou occupation et figurant au cadastre sous les numéros suivants :

Parcelles cadastrales	AH 1	AH 3 partie	AH 7 partie	AH 306	AH310	AH 313	AI 14	AI 13	AI 21	AI 28	AC 84	AB 234
Superficie approximative (en m²)	308	695	370	40	89	111	461	6 621	2 249	379	142	163

Aux termes du projet de compromis qui a été établi, la commune de Sathonay Camp, propriétaire de ces terrains, consentirait à les céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit projet de compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de 12 parcelles de terrain situées boulevard des Monts d'Or, rue du 8 mai 1945 et avenue Félix Faure à Sathonay Camp et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822, et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 - exercice 2009, à hauteur de 1 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.